Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20260928-20260923DELIB11-DE

Département des Côtes-d'Armor

Commune de

Quemper Guézennec

22260 Quemper-Guézennec

Tél. 02 96 95 62 62
E-mail : mairie.quemper-guezennec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPER-GUEZENNEC

EN DATE DU 23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15
Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Marie-Yvonne GELARD, Jean-Paul LE CALVEZ, Thierry ROGER, Carole LAURENT, Damien LEVEQUE, Florence GOD, Séverine JEANDEL, Hélène PLASSART, Thomas BOUSSOUGANT, Florian ROUAULT, Christelle JOLY, Mélanie LANGELLA,

Absents : Alain BOIN,

Secrétaire de séance : Carole LAURENT,

RESTRUCTURATION D'UN BATIMENT AVEC CREATION DE 4 LOGEMENTS ET D'UN COMMERCE – AVENANT N°02 – LOT 04 : MENUISERIES EXTERIEURES

Monsieur le Maire présente la proposition d'avenant n°2, concernant les travaux de restructuration d'un bâtiment avec création de 4 logements et d'un commerce, - lot n°04. Ce marché est détenu par l'entreprise THOMAS Menuiserie de CAVAN, pour un montant de marché initial égal à 32 000,00 € HT, auquel s'est ajouté un premier avenant de 4 658,31 € HT.

Le montant des travaux du présent avenant s'élève à 1 749,62 € HT ce qui porte le nouveau marché à 38 407,93 € HT.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,
APPROUVENT l'avenant n°02, du lot 04 de l'entreprise THOMAS Menuiserie pour un nouveau montant de marché s'élevant à 38 407,93 € HT.
AUTORISENT Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré, le 23 septembre 2026,

Le Maire,

Gilbert LE VAILLANT,

MAIRIE de QUEMPER-GUEZENNEC (Côtes-d'Armor)

la Secrétaire de séance,

Carole LAURENT,